

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI LE 13 DÉCEMBRE 2021

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le lundi le 13 décembre 2021 à 19h étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, William St-Cyr, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

21-12-10489

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Adoption du budget 2022 et le programme triennal d'immobilisations 2022-2024

ATTENDU QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, totalisant 7 013 411 \$, ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations 2022-2024 ;

21-12-10490

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le budget pour l'exercice financier 2022 soit accepté tel que présenté, ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations 2022-2024, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Période de questions

4. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

21-12-10491

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h10, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Directrice générale / Greffière-trésorière